

PROVINCE DE LUXEMBOURG – ARRONDISSEMENT DE MARCHE EN FAMENNE
COMMUNE DE NASSOGNE

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune, a été extrait ce qui suit :

SEANCE PUBLIQUE DU 13 JUILLET 2012.

PRESENTS :

MM. Marc Quiryren,	Bourgmestre – Président
Marcel David, Vincent Peromans, Bruno Mont,	Echevins ;
Ghislaine Rondeaux,	Présidente du CPAS
Francis Bande, Philippe Delbeck, Marcel Sépul, Fabienne Chisogne,	
Philippe Lefèbvre, Marie-Alice Pekel, Michaël Heinen, Christine Breda,	
Véronique Burnotte, Zéki Karali	Conseillers ;
Charles Quiryren	Secrétaire Communal,

OBJET : Article budgétaire 040/363/10 redevance sur les exhumations

Le Conseil communal,

Vu la première partie du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,

Vu les articles L1232-1 et suivants du CDLD

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement de taxes communales,

Sur proposition du Collège Communal,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 voix contre,

DECIDE

Article 1^{er}

Il est établi, pour l'exercice 2013 à 2019, une redevance communale sur exhumations (caveau, pleine terre,...) de restes mortels, exécutées par les ouvriers communaux.

Article 2

Le montant de la redevance est fixé à 125 € pour les exhumations simples (caveau, urne) et à 250 € pour les exhumations complexes (pleine terre)

Article 3

La redevance est due par la personne qui sollicite l'exhumation et est payable au moment de la demande

Article 4

Ne tombent pas sous l'application de cette redevance :

- les exhumations ordonnées par l'autorité judiciaire ou communale
- les exhumations du caveau d'attente effectuées dans les six mois du dépôt du corps.

Article 5

La présente délibération sera publiée conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD.

Article 6

La présente délibération sera transmise simultanément au Conseil provincial du Luxembourg et au Gouvernement wallon

Le Secrétaire Communal,
(s)C.QUIRYNEN

Le Bourgmestre,
(s) M.QUIRYNEN

Pour extrait conforme:

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

C.QUIRYNEN



M.QUIRYNEN